

LA MAISON  
DES  
JEUNES DE  
JONQUIÈRE

ENCADREMENT DU CANNABIS AU QUÉBEC-  
MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR LA MAISON DES JEUNES DE  
JONQUIÈRE DÉPOSÉ DANS LE CADRE DE LA  
CONSULTATION DU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC.

11 septembre 2017 | Denis Bergeron, coordonnateur

## **La Maison des Jeunes de Jonquière**

**La maison des jeunes de Jonquière a vu le jour en juillet 1987. Depuis 1996, nous offrons deux points de services aux jeunes de Jonquière. L'une située au 2320 rue Poitras, dans le quartier St-Mathias et l'autre au 3699, St-Michel, quartier Fatima. Forte d'une équipe d'animation d'expérience, (plus de 100 ans cumulés) nous offrons aux jeunes un lieu d'animation, de loisirs (billards, ordinateurs, jeux, etc.). de prévention, d'écoute et d'implication.**

### **Définition :**

Les maisons des jeunes de sont des associations de jeunes et d'adultes qui se sont donné la mission, sur une base volontaire, dans leur communauté, de tenir un lieu de rencontre animé où les jeunes de 12 à 18 ans, au contact d'adultes significatifs, pourront devenir des citoyens critiques, actifs et responsables.

### **Objectifs spécifiques :**

- Faire l'apprentissage de la vie communautaire
- Faire l'apprentissage de la démocratie et de ses mécanismes
- Favoriser la prise en charge et l'autonomie chez les jeunes, en commençant par leur temps de loisirs
- Permettre une amélioration de la capacité des jeunes d'avoir de meilleures relations personnelles avec leur entourage.
- Permettre aux jeunes d'être mieux outillés pour diriger leur vie. C'est ce que nous appelons faire de la **prévention.**
- Favoriser une participation des jeunes dans la vie de leur communauté.
- Défendre et promouvoir les droits des jeunes.

### **Hypothèse de rentabilité :**

Voici en quoi nous pouvons voir **la réussite de sa MISSION.**

- Adoucissement des tensions familiales
- Brisement de l'isolement et la promotion du droit à la différence
- Diminuer l'inactivité des jeunes
- Traiter et rentabiliser l'information relative à différents sujets (sexualité, santé, travail, école...)
- Amélioration de l'hygiène mentale, santé physique et l'alimentation
- Apprendre aux jeunes à faire des choix conscients et éclairés
- Combattre la surconsommation
- Faciliter l'insertion et l'intégration à la société
- Carrefour d'information et des lieux de références accessibles
- Développer chez les jeunes le sens des responsabilités
- Apprentissage de la démocratie

## **1. Prévention, sensibilisation et effets sur la santé :**

Autant chez les intervenants que chez les jeunes consultés, il nous apparaît important d'avoir une information juste, crédible et appuyé sur des études exhaustives sur la consommation de cannabis et ses effets (sur la santé, le travail, la sécurité). « En maison des jeunes, le traitement de l'information est souvent beaucoup plus important que sa diffusion, puisque les jeunes en reçoivent déjà une grande quantité à la maison, à l'école ou par d'autres moyens. Avec l'accès à Internet, ce traitement prend encore plus de valeur.<sup>1</sup> »

Il nous apparaît impossible d'enrayer complètement la consommation de cannabis chez les jeunes ni de nier le fait qu'elle existe déjà chez ceux-ci, malgré qu'elle soit illégal. Nous agissons depuis plusieurs années en réduction des méfaits et nous considérons que l'ajout d'informations pertinentes et de ressources en prévention est un choix incontournable.

### **Recommandations :**

- Utiliser la légalisation du cannabis pour favoriser les études sur la consommation du cannabis et de ses effets sur l'ensemble de la population, en priorisant :
  - Effets sur les adolescents et jeunes adultes (25 ans et moins)
  - Le mélange alcool et cannabis
  - Santé mentale et cannabis
  
- Mise en place d'un plan de communication sur la légalisation du cannabis, ses effets, les conséquences sur la santé publique, la sécurité et le système judiciaire.
  - CE QUE LES JEUNES NOUS DISENT EN PARTICULIER : Utilisation des réseaux sociaux (Twitter, Facebook, etc.) et campagne de sensibilisation à la télévision.
  
- Assurer les ressources financières, humaines et techniques aux organismes communautaires œuvrant auprès des jeunes et leurs proches, les milieux scolaires, les municipalités, les organismes du réseau de la santé afin de s'assurer du maintien et de l'amélioration des services en prévention et en milieux de vie des adolescents.

## **2. Mise en marché du cannabis et lieux d'usage :**

Le travail de sensibilisation et de prévention sur la consommation tabagique effectué auprès des jeunes ainsi que les nouvelles règlementations sur le tabac, ont aidé à diminuer la consommation chez les jeunes qui fréquentent notre maison de jeunes. Les jeunes nous mentionnent, par contre, qu'il est parfois plus simple de se procurer du cannabis sur le marché

---

<sup>1</sup> Regroupement des maisons des jeunes du Québec. *Cadre de référence sur les pratiques en maison de jeunes (2012), p.26*

noir que de se procurer du tabac. Il nous apparaît logique de calquer la politique de mise en marché et de lieux de consommation sur celle des produits du tabac.

L'âge de la consommation nous questionne grandement. Comme mentionné plus haut, le manque d'informations justes et scientifiquement prouvées ne nous permettent pas de se positionner efficacement. Par contre nous considérons que l'âge légal au Québec (18 ans) devrait être maintenu dans l'attente d'études plus poussées.

**Recommandations :**

- Encadrer la mise en marché et les lieux d'usage du cannabis en calquant la loi concernant la lutte contre le tabagisme<sup>2</sup>.
- Considérer l'âge des utilisateurs en fonction du taux de THC pour la possession et l'utilisation du cannabis. C.-à-d. qu'il faudrait limiter le taux de THC disponible pour les consommateurs de moins de 25 ans, du moins jusqu'à ce que nous ayons des données probantes.
- La Vente ne doit pas être confiée au privé et doit être encadré par des normes serrés. (contrôle de qualité, prix, marketing)
- ATTENTION : vente des produits dérivés (biscuits, bonbons, etc.) accessibilité pour les jeunes enfants (accidentellement ou non). La possession de plants de cannabis à la maison pourrait entraîner les mêmes difficultés.

**3. Sécurité :**

La sécurité reliée à la consommation de cannabis nous préoccupe. Comment les services de police sauront reconnaître les conducteurs avec facultés affaiblies par le cannabis. Comment seront considérés les mineurs en possession de cannabis. La sécurité dans les milieux de travail vs la réduction de la vigilance des consommateurs de cannabis...

« Les taux les plus élevés de conduite avec facultés affaiblies ont été enregistrés par les jeunes adultes de 20 à 24 ans. Toutefois, ce sont aussi les jeunes conducteurs qui ont affiché les plus fortes baisses des taux depuis 2009.<sup>3</sup> » Contrairement aux générations précédentes, les nouveaux conducteurs semblent plus sensibilisés à la conduites avec les facultés affaiblies, (conducteurs désignés, tolérance zéro pour les nouveaux conducteurs) plus de prévention et aussi loi plus sévère vont de pairs pour l'amélioration de la situation.

---

<sup>2</sup> <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr/ShowDoc/cs/L-6.2>, Loi concernant la lutte contre le tabagisme.

<sup>3</sup> <http://www.statcan.gc.ca/pub/85-002-x/2016001/article/14679-fra.htm>, La conduite avec facultés affaiblies au Canada, 2015, Statistique Canada.

L'encadrement du cannabis au Québec  
Mémoire de La Maison des Jeunes de Jonquière

---

La possession et/ou la consommation de cannabis chez les jeunes n'ayant pas l'âge légal ne doit pas être prise à la légère mais elle doit surtout avoir une vision globale de la situation. Lors de l'émergence du phénomène de l'intimidation, des milieux ont développé des politiques d'interventions qui parfois ne tenaient nullement compte du contexte, de la situation, qui considéraient qu'un geste d'intimidation faisait nécessairement un intimidateur. Il nous apparaît important que l'intervention auprès des consommateurs n'ayant pas l'âge légal soit dosée et permette une « gradation » des conséquences qui tiendra compte de tous les éléments et qui impliquerait les parents.

**Recommandations :**

- Campagnes de sensibilisation sur la conduite automobile, accompagnées de mesures punitives en lien avec la consommation de cannabis au volant.
- Interdire la possession de cannabis par des personnes n'ayant pas l'âge légal.
- Créer un mécanisme de sanctions, concernant la possession de cannabis par des personnes n'ayant pas l'âge légal, qui permette la « gradation » des conséquences. Par exemple :
  - Avertissement et suivi auprès des parents
  - Amende et/ou travaux communautaires
  - Orientation vers un organisme d'aide.

Pour plus d'information :  
Denis Bergeron, Coordonnateur  
**La Maison des Jeunes de Jonquière**  
2320 rue Poitras,  
Jonquière, Québec  
G7S 3S4  
Tél : 418-548-9608  
[mdjonquiere@videotron.ca](mailto:mdjonquiere@videotron.ca)  
[www.mdjonquiere.org](http://www.mdjonquiere.org)